

Barème honoraires de location au 1^{er} janvier 2024

BAUX D'HABITATION SOUMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989 (conforme à la loi ALUR)

1/ HONORAIRES PART LOCATAIRE (montant maximum ne pouvant être supérieur aux honoraires facturés au propriétaire)

a/ Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (€/m²)	€ HT	€ TTC
- Hors zones tendues et très tendues	6,67 €	8,00 €
- Zones tendues	8,33 €	10,00 €
- Zones très tendues	10,00 €	12,00 €
b/ Établissement de l'état des lieux d'entrée (€/m²)	2,50 €	3,00 €

2/ HONORAIRES PART PROPRIÉTAIRE (calculés sur le loyer annuel hors taxes et hors charges par tranches cumulatives)

a/ Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (€/m²)	€ HT	€ TTC
- Hors zones tendues et très tendues	6,67 €	8,00 €
- Zones tendues	8,33 €	10,00 €
- Zones très tendues	10,00 €	12,00 €
b/ Établissement de l'état des lieux d'entrée (€/m²)	2,50 €	3,00 €

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS (à la charge du preneur et/ou du bailleur selon les termes du bail)

	€ HT	€ TTC
- Honoraires de location (sur le loyer hors taxes et hors charges de la première période triennale)	10,00%	12,00%
- Honoraires de rédaction d'actes (sur le loyer annuel HT x 9 ans)	0,50%	0,60%
- Facturation minimum	333,33€	400,00€

BOX - PARKINGS - GARAGES - CAVES (à la charge de chacune des parties)

Honoraires de location et de rédaction d'actes	95,83 €	115,00€
--	---------	---------

Barème honoraires de gestion locative au 1^{er} janvier 2024

GESTION LOCATIVE APPARTEMENTS-VILLAS-LOCAUX PROFESSIONNELS & COMMERCIAUX

	€ HT	€ TTC
Honoraires gestion locative à la charge du bailleur (Calculés sur tout encaissement)	8,50%	10,02%
Garantie loyers Impayés, dégradation immobilière, frais de contentieux	2,5 %	
Aide à la déclaration de revenus fonciers annuelle	100,00€	120,00€

Barème honoraires syndic au 1^{er} janvier 2024

Honoraires forfaitaires nouvelles copropriété par lot principal :

De 2 à 10 lots : forfait de 2 100 € TTC (soit 1 750 € HT/an)	De 26 à 50 lots : 190 € TTC/an (soit 158.33€ HT/an)
De 11 à 15 lots : 200 € TTC/an (soit 166.67 € HT/an)	+ de 51 lots : 188 € TTC/ans (soit 156.67 € HT/an)
De 16 à 25 lots : 195 € TTC/an (soit 162.50 € HT/an)	

Honoraires des prestations particulières :

Prestations relatives aux réunions et visites supplémentaires (au-delà du contenu du forfait stipulé au contrat

DÉTAIL DE LA PRESTATION	MODALITÉS DE TARIFICATION convenues
La préparation, la convocation et la tenue d'une assemblée générale supplémentaire de deux heures, à l'intérieur d'une plage horaire de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 18H00	82.50 €/ heure hors taxes, soit 99 €/heure toutes taxes comprises. Majoration spécifique pour dépassement d'horaire convenu : NÉANT
L'organisation d'une réunion supplémentaire avec le conseil syndical d'une durée de deux heures, par rapport à celle(s) incluse(s) dans le forfait au titre du 7.1.3	82.50 €/ heure hors taxes, soit 99 €/heure toutes taxes comprises. Majoration spécifique pour dépassement d'horaire convenu : NÉANT
La réalisation d'une visite supplémentaire de la copropriété avec rédaction d'un rapport/sans rédaction d'un rapport et en présence du président du conseil syndical/hors la présence du président du conseil syndical (<i>selon souhait du conseil syndical</i>), par rapport à celle(s) incluse(s) dans le forfait au titre du 7.1.1	82.50 €/ heure hors taxes, soit 99 €/heure toutes taxes comprises. Majoration spécifique pour dépassement d'horaire convenu : NÉANT

Prestations relatives au règlement de copropriété et à l'état descriptif de division

DÉTAIL DE LA PRESTATION	MODALITÉS DE TARIFICATION convenues
L'établissement ou la modification du règlement de copropriété à la suite d'une décision du syndicat prise en application de l'article 26 de la loi du 10 juillet 1965 (<i>si l'assemblée générale décide, par un vote spécifique, de confier ces prestations au syndic</i>)	82.50 €/ heure hors taxes, soit 99 €/TTC
La publication de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété ou des modifications apportées à ces actes	Frais réels de publication et éventuellement 82.50 €/ heure hors taxes, soit 95 €/heure TTC

Prestations de gestion administrative et matérielle relatives aux sinistres

DÉTAIL DE LA PRESTATION	MODALITÉS DE TARIFICATION CONVENUES
Les déplacements sur les lieux	82.50 €/ heure hors taxes, soit 99 €/heure TTC
La prise de mesures conservatoires	82.50 €/ heure hors taxes, soit 99 €/heure TTC
L'assistance aux mesures d'expertise	82.50 €/ heure hors taxes, soit 99 €/heure TTC
Le suivi du dossier auprès de l'assureur	82.50 €/ heure hors taxes, soit 99 €/heure TTC

Autres prestations

DÉTAIL DE LA PRESTATION	MODALITÉS DE TARIFICATION convenues
La mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée avec accusé de réception	25 € HT soit 30€ TTC
La constitution du dossier transmis à l'avocat, à l'huissier de justice ou à l'assureur protection juridique	100 € HT soit 120€ TTC
Le suivi du dossier transmis à l'avocat	82.50 €/ heure hors taxes, soit 99 €/heure toutes taxes comprises
Requête en désignation d'un mandataire successorale ou d'indivision	100 € HT soit 120 TTC

Autres prestations

Les diligences spécifiquement liées à la préparation des décisions d'acquisition ou de disposition des parties communes	(Nota. - Les parties peuvent convenir que le montant des honoraires sera fixé lors de la décision de l'assemblée générale confiant au syndic les prestations concernées)
La représentation du syndicat aux assemblées d'une structure extérieure (syndicat secondaire, union de syndicats, association syndicale libre) créée en cours de mandat ainsi qu'aux assemblées supplémentaires de ces mêmes structures si elles existaient antérieurement à la signature du présent contrat	IDEM
La constitution et le suivi du dossier d'emprunt souscrit au nom du syndicat en application de l'article 26-4 alinéa 1 et 2 de la loi du 10 juillet 1965	IDEM
La constitution et le suivi d'un dossier de subvention accordé au syndicat	IDEM
L'immatriculation initiale du syndicat	200,00 € HT soit 240,00 € TTC

Frais et honoraires imputables aux seuls copropriétaires

PRESTATIONS	DÉTAILS	TARIFICATION PRATIQUÉE
9.1. Frais de recouvrement (art. 10-1 a de la loi du 10 juillet 1965)	Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception ; Relance après mise en demeure ; Conclusion d'un protocole d'accord par acte sous seing privé ; Frais de constitution d'hypothèque ; Frais de mainlevée d'hypothèque ; Dépôt d'une requête en injonction de payer ; Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice (uniquement en cas de diligences exceptionnelles) ; Suivi du dossier transmis à l'avocat (uniquement en cas de diligences exceptionnelles).	25 € HT soit 30 € TTC 25 € HT soit 30 € TTC 25 € HT soit 30 € TTC 250 € HT soit 300€ TTC 250 € HT soit 300€ TTC 250 € HT soit 300€ TTC 100 € HT soit 120€ TTC 82.50 €/ heure hors taxes, soit 99 €/TTC
9.2. Frais et honoraires liés aux mutations	Etablissement de l'état daté ; (Nota. - Le montant maximum applicable aux honoraires d'établissement de l'état daté, fixé en application du décret prévu à l'article 10-1 b de la loi du 10 juillet 1965 s'élève à la somme de).	316.67 € HT soit 380 € TTC
	Opposition sur mutation (article 20 I de la loi du 10 juillet 1965) ;	166.67 € HT soit 200 € TTC
Frais de délivrance des documents sur support papier (art. 33 du décret du 17 mars 1967 et R. 134-3 du code de la construction et de l'habitation)	Délivrance d'une copie du carnet d'entretien ; Délivrance d'une copie des diagnostics techniques ; Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique individuel mentionnées à l'article R. 134-3 du code de la construction et de l'habitation ; Délivrance au copropriétaire d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de procès-verbal d'assemblée générale ainsi que des copies et annexes (hors notification effectuée en application de l'article 18 du décret du 17 mars 1967). Copies, frais de reprographie et frais administratifs non compris au forfait	Nombre de pages reproduites et certifiées conformes inférieur à 15 : 0,40 € HT soit 0,48 € TTC la page. Au-delà de 15 pages reproduites et certifiées conformes, forfait mini. 40 € TTC + 0,40€ HT par page soit 0,48 € TTC